



## droit après mariage posthume pension de réversion

Par **Oma**, le **19/11/2019** à **09:15**

Une de nos administrés s'est mariée à titre posthume. La caisse de retraite calcule sa retraite de réversion à 0% alors que son conjoint était invalide et que les droits s'ouvrent avant le décès. Est-ce normal qu'elle n'ait droit à rien sur la retraite de réversion ? j'ai vu sur internet qu'il n'y a aucune délai de durée de mariage si le conjoint était invalide ?

merci d'avance de votre réponse, recevez mes cordiales salutations.

Isabelle Nassoy

Par **Visiteur**, le **19/11/2019** à **10:20**

Bonjour,

Un mariage posthume ne prend effet qu'à la veille du décès, à une exception près, depuis le 01/01/1994, lorsqu'un enfant est issu du mariage.

<https://www.legavox.fr/blog/la-chascuniere/mariage-posthume-fonctionnement-24241.htm>